

Adami

sacem

snef

Spedidam

SCPP

SPPF
les labels indépendants

upfi

Communiqué de presse

Mardi 17 mars 2026

L'industrie de la musique demande aux pouvoirs publics de garantir le maintien de la radio dans les véhicules

Plusieurs constructeurs automobiles ont récemment annoncé leur intention de retirer les récepteurs radio des nouvelles gammes de véhicules, au profit exclusif d'équipements connectés.

Les artistes-interprètes, les producteurs, les auteurs-compositeurs et éditeurs de musique souhaitent alerter sur les conséquences d'une telle évolution et affirment leur attachement au maintien d'un accès direct à la radio dans tous les véhicules mis en circulation. Média d'accompagnement préféré des Français, avec près de 39 millions d'auditeurs quotidiens, la radio constitue aussi un levier important de découverte musicale.

L'écoute en mobilité occupe à cet égard une place centrale : près de trois quarts des auditeurs déclarent écouter la radio lors de leurs trajets, notamment entre leur domicile et leur lieu de travail. Cette écoute constitue un pilier de l'économie du média radio et contribue à la viabilité de son modèle économique, garant de son indépendance éditoriale.

Le retrait des récepteurs radio embarqués représenterait donc une menace directe pour ce média pourtant essentiel qui constitue notamment :

- **Un rempart pour la diversité culturelle** : grâce à une programmation éditorialisée par des équipes professionnelles sur les 1 200 stations autorisées à émettre en France hexagonale et dans les territoires ultramarins, la radio favorise l'exposition de toutes les esthétiques sur un large territoire.

- **Un média régulé au service de la création**, soumis notamment à des obligations de diffusion d'œuvres francophones et de soutien aux nouveaux talents, contribuant au renouvellement de la scène artistique.
- **Un vecteur essentiel au pluralisme et à la démocratie**, notamment lors des grands rendez-vous de la vie républicaine.
- **Un accès universel et gratuit à une information fiable** : la radio demeure l'un des médias les plus crédibles, avec 83 % des auditeurs déclarant lui faire confiance.
- **Un outil d'alerte en cas de crise** : en situation d'urgence, la radio constitue le vecteur le plus fiable d'information de la population. En France, le système d'alerte et d'information des populations (SAIP) repose notamment sur un partenariat avec Radio France.

Dans ce contexte, les artistes-interprètes, les producteurs, les auteurs-compositeurs et éditeurs de musique appellent les autorités européennes, dans le cadre de l'examen du Digital Networks Act et de la révision du Code européen des communications électroniques, à garantir la présence d'un récepteur radio FM et DAB+ dans tous les véhicules commercialisés dans l'Union européenne.

Ils appellent également les autorités françaises à soutenir activement cette démarche.

Le maintien de la radio dans les véhicules n'est pas seulement une question technologique : il en va de la préservation d'un média accessible à tous, qui est essentiel à la diversité musicale européenne et au pluralisme.

Contacts presse

Adami

Benjamin Sauzay
bsauzay@adami.fr
07 86 95 55 94

SACEM

Mathilde Gaschet
mathilde.gaschet@sacem.fr
06 87 74 23 04

SCPP

Anoucka Roggeman
Anouchka.Roggeman@scpp.fr
01 41 43 03 03

Spedidam

communication@spedidam.fr
01 44 18 58 58

SNEP

Candice de la Richardière,
candice.delarichardiere@snepmusique.com
06 01 04 85 48

UPFI

Guilhem Cottet
guilhem.cottet@upfi.fr
06 32 51 59 63

SPPF

Arthur de Rohan-Chabot
arthur.derohanchabot@sppf.com
01 53 77 66 55

L'envoi de la présente communication donne lieu au traitement de vos données personnelles. Le responsable du traitement est l'Adami. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles, ainsi que de limitation ou d'opposition au traitement de celles-ci.

Pour l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données personnelles de l'Adami via le formulaire de messagerie accessible à l'adresse suivante : [le formulaire de messagerie](#) du site de l'Adami (sélectionner « contacter le délégué à la protection des données (DPO) »), ou par courrier (14-16 rue Ballu 75311 Paris Cedex 09).

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'emails de l'Adami, vous pouvez vous